



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 FEVRIER 2022

Le 24 février 2022 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 février 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

### Etaient présents :

Patrick CALLAIS, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Daniel ROUSSEL, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Béatrice TASSERY, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE, Juan Carlos VEGAS, Jonathan NOEL

### Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile GALHAUT à Patrick CALLAIS, Paul BONMARTEL à Jean Pierre MOURIER,

### Absent(s):

Charles LENOIR

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Christian LETEURTRE est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En Exercice	27
Présents	24
Qui ont pris part à la délibération	26
Pour	26
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

#### DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

*Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.*

*Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.*

## **CREATION D'UN POSTE D'ASSITANT(E) DE GESTION ADMINISTRATIVE ET D'ACCUEIL - CM/22/013**

Afin de répondre aux besoins d'accueil et de secrétariat du Relais d'assistants maternels Ram'stram'gram' mais également pour venir en soutien des activités de classement et d'archivage de la bibliothèque, la Ville du Trait souhaite créer un poste d'assistant(e) de gestion administrative et d'accueil au sein du pôle citoyenneté qui gère ces deux services.

Concernant le relais d'assistants maternels, les missions principales consisteront à :

- Assurer l'accueil téléphonique et proposer une information de premier niveau (planning, missions du RAM,...)
- Réaliser le secrétariat (prise de rendez-vous, gestion des inscriptions aux réunions d'informations et aux ateliers d'éveil des assistants maternels, de leurs attestations de suivi, saisie des données sur le logiciel-métier, actualisation des tableaux de bord...).

S'agissant de la bibliothèque, les missions concerneront essentiellement la préparation des documents avant de les mettre en consultation ou en prêt (une moyenne de 110 documents, hors revues, sont traités par mois sur une période de 10 mois pour leur appliquer une côte, un renfort, une couverture...). L'assistant(e) permettra également d'assurer un renfort de l'équipe, pour la mise en place des ateliers et en cas d'indisponibilité.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la création d'un poste d'agent d'accueil et d'assistant(e) de gestion administrative au sein du pôle citoyenneté pour exercer les missions décrites ci-dessus à la fois pour le relais d'assistants maternels et la bibliothèque.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**VU** le décret 88-145 modifié,

**VU** l'avis du Comité Technique du 9 décembre 2021,

**VU** le tableau des emplois et des effectifs,

**VU** le rapport de Monsieur le Maire.

**DECIDE** de créer un poste d'assistant(e) de gestion administrative et d'accueil au sein du pôle citoyenneté,

**DIT** que ce poste figurera dans le tableau des emplois,

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet emploi créé est inscrit au budget au chapitre 012 (Charges de personnel),

Envoyé en préfecture le 01/03/2022

Reçu en préfecture le 01/03/2022

Affiché le

ID : 076-217607092-20220224-CM\_22\_013-DE



**CHARGE** Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire  
le 25 février 2022

**Patrick CALLAIS,**  
**MAIRE**

